

**PROCES-VERBAL**

de la séance du Conseil communal  
du mercredi 2 décembre 2009

---

**N° 31 / 2006 - 2011****Présidence de M. Laurent Pellegrino**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2009.
2. Démission d'un Conseiller communal.
3. Assermentation de deux Conseillers communaux.
4. Nomination de la Commission de gestion 2009.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Préavis de la Municipalité :
  - N° 41/12.09 Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux à la rue des Fossés, subsides non déduits;
  - N° 42/12.09 Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale;
  - N° 43/12.09 Demande d'un crédit de CHF 1'120'000.00 pour le remplacement et le renforcement des infrastructures communales au chemin de Saint-Roch, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.
8. Rapports de commissions :
  - N° 32/12.09 Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Alpes, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

- N° 33/12.09
1. Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement du véhicule banalisé et son équipement
  2. Demande d'un crédit de CHF 28'000.00 pour le remplacement du véhicule radar et son équipement;

N° 35/12.09 Budget pour l'exercice 2010.

9. Interpellation de la Commission des finances - Etude de Mme G. Chavez "Politique municipale en matière de sport".
10. Motion Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie".
11. Motion des Groupes radical et libéral "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive".
12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
13. Questions, vœux et divers.

Le Président apporte quatre modifications à l'ordre du jour reçu par les Conseillers :

- Ajout d'un nouveau point N° 4 : Nomination de la Commission de gestion 2009,
- Ajout d'un nouveau point N° 9 : Interpellation de la Commission des finances - Etude de Mme G. Chavez "Politique municipale en matière de sport",
- Ajout d'un nouveau point N° 10 : Motion Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie",
- Ajout d'un nouveau point N° 11 : Motion des Groupes radical et libéral "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive".

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués dont deux seront assermentés en début de séance,  
15 sont absents,  
**85 sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (excusés)

**Maria Grazia VELINI, Pierre TONDA, Gennaro SCOTTI, Jean-Jacques REGAMEY, Raul RAMIREZ, Laura PACCAUD, Christine MAYOR, Florence MAGES, Claire JAN, Brigitte DESPONDS-BATAILLARD, Rémy DELALANDE, Eric DECOSTERD, Serge AUBERT.**

Conseillères et Conseillers absents (non excusés)

**Alexandre JAQUINET, Marlyse SAVASAN.**

**DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS**

1. Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2009

2. Préavis de la Municipalité

N° 41/12.09 *Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux à la rue des Fossés, subsides non déduits;

N° 42/12.09 *Municipalité en corps*

Objet : Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale;

N° 43/12.09 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 1'120'000.00 pour le remplacement et le renforcement des infrastructures communales au chemin de Saint-Roch, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

3. Rapports de commissions

N° 32/12.09 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Alpes, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

N° 33/12.09 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*

Objet: 1. Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement du véhicule banalisé et son équipement  
2. Demande d'un crédit de CHF 28'000.00 pour le remplacement du véhicule radar et son équipement;

N° 35/12.09 *Municipalité en corps*

Objet : Budget pour l'exercice 2010.

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2009

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins trois abstentions avec remerciements à son auteur.

### 2. Démission d'un Conseiller communal

Le Président a reçu la lettre de démission de **M. André Berger**.

M. André Berger est entré au Conseil Communal en 2008. Il a fait partie de 2 commissions.

### 3. Assermentation de deux Conseillers communaux

Dans sa séance ordinaire du 24 novembre 2009, le Bureau a élu **M. Michel BRAWAND**, de la liste du Groupe radical, en remplacement de Mme Arlette Bergundthal et **M. Didier BRÜGGER**, de la liste du Groupe de l'Entente Morgienne, en remplacement de M. André Berger.

Les nouveaux Conseillers communaux sont conduits par l'huissier devant l'assemblée et assermentés selon la loi et la coutume.

### 4. Nomination de la Commission de gestion 2009

Le Président demande s'il y a des propositions.

Au nom du Groupe UDC, M. Eddy Streit propose la candidature de **Mme Patricia DA ROCHA** comme membre et celle de **M. Rémy DELALANDE** comme suppléant.

Au nom du Groupe libéral et indépendant, Mme Esther Burnand propose les candidatures de **MM. Richard BOUVIER** et **Pierre Marc BURNAND** comme membres et celle de **M. Bertrand GILLIARD** comme suppléant.

Au nom du Groupe radical, Mme Dominique-Anne Kirchhofer propose les candidatures de **M. Marc BALLY** et **Mmes Béatrice GENOUD-MAURER** et **Christine GOLAY** comme membres et celle de **Mme Florence MAGES** comme suppléante.

Au nom du Groupe de l'Entente Morgienne, Mme Catherine Hodel propose les candidatures de **M. Stéphane DEWARRAT** et **Mme Eva FROCHAUX** comme membres et celle de **Mme Catherine HODEL** comme suppléante.

Au nom du Groupe des socialistes, verts, indépendants et POP, Mme Anne-Catherine Aubert propose les candidatures de **MM. Jacques DUBOCHET**, **Nicola LOFOCO**, **Michel REYNOLDS** et de **Mmes Katharina DELLWO BAUER**, **Claudine DIND-PERROCHET**, **Françoise PONTONIO** et **Magali ZUGER** comme membres et celle de **M. Lucien REY** comme suppléant.

Le nombre des candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, les candidats

sont élus tacitement, conformément à l'art. 41 du Règlement du Conseil. Selon le tournus, la présidence revient au Groupe SVI.

## **5. Communications du Bureau**

Le Président remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur disponibilité et leur engagement lors du dépouillement des votations cantonale et fédérales du 29 novembre 2009.

Les conseillers et conseillères qui n'ont pas retourné le formulaire concernant leurs données personnelles sont priés de le faire le plus rapidement possible auprès de la secrétaire.

Au nom du Conseil Communal, le Président remercie d'ores et déjà la Municipalité pour les traditionnelles salées au fromage qui seront servies à la fin de la séance.

## **6. Communications de la Municipalité**

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** salue la présence incorpore de la Municipalité de la commune du Chenit qui nous fait l'amitié de venir assister à la dernière séance de l'année.

La Municipalité a 4 communications verbales en plus de la communication écrite N° 40/12.09 que les membres du Conseil ont reçue par courrier.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** se fait le porte-parole de l'Association des Amis du Festival Morges-sous-Rire qui a organisé l'inauguration de la Maison du dessin de presse et qui a malheureusement omis d'envoyer une invitation aux membres du Conseil. Elle s'en excuse et, pour y remédier, leur organisera une visite de cette exposition qui est consacrée à André Paul.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** informe les membres du Conseil que, lors de sa dernière séance, la Municipalité a appelé à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> vice-présidences pour l'année 2010 MM. les Municipaux Eric Züger et Denis Pittet.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce que la Municipalité invite le Conseil et le public, à l'issue de la séance, pour les traditionnelles salées au fromage et qu'elle leur réserve en plus une petite surprise.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** revient sur la communication écrite N° 40/12.09 concernant le PDL Morges Gare-Sud et invite la commission qui a étudié cet objet à se réunir une nouvelle fois afin de formaliser les conclusions qui se trouvent en page 13 et de rédiger un rapport complémentaire. Le Conseil communal pourra alors, dans sa séance du 3 février 2010, adopter le PDL ainsi amendé. Les commissaires sont priés de se réunir à la fin de la séance pour fixer une date.

**M. Jean-Marc PASCHE** se déclare surpris par cette procédure et demande que le Conseil vote cette manière de faire. Il estime que certains membres de la commission, qui n'ont pas assisté aux réunions avec les architectes, ne disposent pas de suffisamment d'informations sur cet objet.

Au vote, le Conseil accepte à **une forte majorité** de convoquer à nouveau cette commission.

## **7. Préavis de la Municipalité**

N° 41/12.09 Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux à la rue des Fossés, subsides non déduits.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Marlyse ALBIEZ</b>	<b>Anne-Catherine AUBERT</b>	<b>Rémy DELALANDE</b>
<b>Katharina DELLWO BAUER</b>	<b>Nicola LOFOCO</b>	<b>Claude RANDIN</b>
<b>Vincent TETAZ</b>		

N° 42/12.09 Création d'un poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" au sein de l'Administration communale.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Frédéric AMBRESIN</b>	<b>Max BINZ</b>	<b>Pierre Marc BURNAND</b>
<b>Adrien BUSCH</b>	<b>Stéphane DEWARRAT</b>	<b>Vincent JAKUES</b>
<b>Ertan ÖZBATUR</b>	<b>Sylvie POUSAZ</b>	<b>Eddy STREIT</b>

N° 43/12.09 Demande d'un crédit de CHF 1'120'000.00 pour le remplacement et le renforcement des infrastructures communales au chemin de Saint-Roch, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Eric BAUER</b>	<b>Jacques DUBOCHET</b>	<b>Cedric FAVRE</b>
<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Catherine HODEL</b>	<b>François LLAVADOR</b>
<b>Yves MENETREY</b>		

## **8. Rapports de commissions**

N° 32/12.09 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 390'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Alpes, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit.

**Mme Brigitte COENDOZ**, Présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité moins une abstention.**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 390'000.00 pour le renouvellement des infrastructures communales et la mise en séparatif de la rue des Alpes;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 19'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

N° 33/12.09 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*

- Objet :
1. Demande d'un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement du véhicule banalisé et son équipement
  2. Demande d'un crédit de CHF 28'000.00 pour le remplacement du véhicule radar et son équipement.

**M Jean-Jacques AUBERT**, Président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de la commission.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.00 pour le remplacement du véhicule banalisé de police et son équipement;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 2 ans, à raison de CHF 20'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010;
3. de refuser le crédit de CHF 15'000.00 pour le remplacement du véhicule radar;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 13'000.00 pour l'acquisition du système d'installation radar;
5. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 2 ans, à raison de CHF 6'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

N° 35/12.09 *Municipalité en corps*

Objet : Budget pour l'exercice 2010.

**M. Jean-Marc PASCHE**, Président de la Commission des finances lit les conclusions de son rapport qui proposent 8 amendements au budget 2010.

Au nom de la Municipalité **Mme la Syndique Nuria GORRITE** remercie la Commission des finances de son excellent travail, de la confiance qu'elle témoigne envers celui de la Municipalité et salue l'excellent partenariat qui se poursuit avec cette commission.

La Municipalité constate que ces amendements sont techniques, acceptables et découlent, pour certains, de décisions prises par le Conseil communal. Elle se rallie aux conclusions du rapport de la Commission des finances.

**Mme Catherine HODEL** intervient au nom de l'Entente Morgienne :

L'Entente Morgienne, tout en étant consciente que l'établissement du budget par l'administration communale ainsi que son analyse par la Commission des finances représentent des centaines d'heures de travail, éprouve un certain malaise à la lecture des conclusions de la Municipalité, page 5 du préavis du budget 2010.

L'Entente Morgienne a l'impression que l'exercice du budget doit davantage au rite administrativo-comptable qu'à une réelle volonté politique de notre commune et, chaque année, a le sentiment d'un "copier-coller". Elle souhaite que les vœux formulés par le Conseil soient mieux pris en compte.

L'Entente Morgienne aurait souhaité comprendre comment le déficit du budget peut rester au même niveau que celui de 2009 alors que la situation économique se détériore. Elle a néanmoins été satisfaite de trouver les hypothèses de travail du budget (annexe 4 du rapport de la Commission des finances) même si elles sont perfectibles.

Elle demande à la Municipalité de ne pas se contenter de comparer un budget avec un autre car ce genre de document ne peut pas servir de références. Dans le cas du budget 2010, il serait plus simple, plus compréhensible et plus honnête de le comparer aux comptes 2008.

Le groupe suggère à la Municipalité d'étoffer à l'avenir son préavis en le rendant qualitativement plus substantiel. L'excellente partie générale du rapport de la Commission des finances semble contenir davantage de réflexions que le préavis municipal. Au vu des progrès accomplis en peu de temps sur le dossier du vignoble, il faut se demander si le processus de budgétisation ne devrait pas bénéficier également d'un regard extérieur.

En conclusion, l'Entente Morgienne estime que, malgré un formidable effort de comptabilité et beaucoup de données, ce préavis ne comporte que peu d'informations. Transformer des données en informations, pour ensuite prendre des décisions, voilà probablement la piste à suivre.

Fidèle à son principe de la liberté de vote, il faut néanmoins s'attendre à ce qu'une majorité du groupe s'abstienne.

**M. le Municipal Eric ZÜGER** donne quelques renseignements complémentaires :

Pour expliquer sa façon de procéder lors de l'établissement du budget 2010 et pour étayer sa position, la Municipalité a rédigé un document à l'intention de la Commission des finances, accompagné de différents articles de presse concernant les budgets. C'est sur la base de ces informations que le Président de la Commission des finances a fait son excellent rapport.

Pour établir le budget 2010, la Municipalité s'est appuyée sur les comptes 2008. Elle l'a également comparé avec celui du canton. Les erreurs de budget par rapport aux comptes peuvent être estimées entre 2 et 4 %.

Il est particulièrement difficile d'établir un budget et ce n'est qu'au bouclage des comptes qu'il est possible de savoir s'il était correct ou pas.

L'Entente Morgienne a relevé que la situation économique se détériore mais cela ne se remarque pas dans le budget. En 2010, nous n'allons pas seulement encaisser les impôts de l'année en cours mais également le solde des années précédentes qui n'ont pas été catastrophiques. Le budget de la commune suit, avec un retard relativement important, la réalité financière du monde économique. L'année 2010 sera certainement moins bonne que 2009, mais ce ne sera probablement qu'en 2011 que la mauvaise situation économique se fera ressentir. Ce n'est probablement qu'en 2012 que la situation des collectivités publiques va s'améliorer.

M. le Municipal Eric ZÜGER encourage le Conseil à voter le budget 2010 tel qu'amendé par la Commission des finances.

**M. Jean-Marc PASCHE** tient à rassurer l'Entente Morgienne en l'informant que la Commission des finances ne se contente pas de comparer les budgets 2010 et 2009 mais qu'elle tient également compte des budgets et des comptes des années précédentes pour essayer de déterminer quelle est l'évolution de la situation.

Le déficit présenté dans le budget 2010 est en effet à peu près équivalent à celui de 2009. Cela semble logique car les effets économiques de la crise financière ne commencent à se faire sentir que maintenant, avec certaines difficultés dans les entreprises et un taux de chômage qui augmente. Il y a un décalage dans le temps, on peut donc estimer que ce budget 2010 est correct.

Concernant l'évaluation des impôts, elle est peut-être légèrement optimiste mais semble néanmoins proche de la réalité pour les personnes physiques. L'incertitude est nettement plus grande concernant les personnes morales car il est difficile d'estimer les impôts que les entreprises paieront en 2010.

M. Jean-Marc Pasche apporte encore une précision concernant les amendements N° 7 et 8. La Commission consultative Suisses-Etrangers est la seule à pouvoir encore bénéficier de jetons de présence. Par mesure d'équité, la Commission des finances a demandé de supprimer cette pratique. Comme cette commission fait un très bon travail, il est demandé que cette rétribution soit remplacée par une somme d'un même montant qui sera à disposition du Président de ladite commission.

**M. Claude WILLOMMET** relève que lors des 2 derniers exercices, les comptes de la commune de Morges ont révélé des écarts de plus de CHF 10 millions. Cela dénote un avenir sombre pour les comptes de la commune.

**Mme Catherine HODEL** tient à rassurer le Président de la Commission des finances. Les reproches de l'Entente Morgienne faisaient référence aux conclusions du préavis de la Municipalité et non à celles du rapport de la Commission des finances. Elle parle au nom de M. Eric Décosterd, absent ce soir, qui souligne l'excellent travail de cette commission.

La parole n'est plus demandée.

Le Président propose de voter les 4 amendements techniques de la Commission des finances en bloc puis de voter les autres un par un. Le budget tel qu'amendé pourra alors être voté.

L'amendement proposant de supprimer la ligne budgétaire Compte N° 15003.3191.02 – Taxe sur les divertissements - entraînant une diminution des charges de CHF 287'000.00,

L'amendement proposant de supprimer la ligne budgétaire Compte N° 15300.3653.01 – Cinéma Odéon - entraînant une diminution des charges de CHF 100'000.00,

L'amendement proposant de supprimer la ligne budgétaire Compte N° 21000.4062.00 - Taxe sur les divertissements - entraînant une diminution des revenus de CHF 420'000.00,

L'amendement proposant de supprimer la ligne budgétaire Compte N° 21000.4063.00 - Taxe sur les tombolas et lotos - entraînant une diminution des revenus de CHF 15'000.00

**sont acceptés à l'unanimité moins 3 abstentions.**

L'amendement proposant de ramener le compte N° 62000.4312.00 – Produits permis étrangers et inscriptions suisses - à CHF 175'000.00 entraînant une diminution des revenus de CHF 5'000.00 **est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.**

L'amendement proposant de porter le compte N° 62000.4312.01 – Produits documents d'identité - à CHF 140'000.00 entraînant une augmentation des revenus de CHF 10'000.00 **est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.**

L'amendement proposant de supprimer la ligne budgétaire compte N° 60300.3003.00 entraînant une réduction des charges de CHF 3'500.00 **est accepté à une majorité évidente.**

L'amendement proposant de porter au compte N° 60300.3653.01 – Subvention communale un montant de CHF 3'500.00 entraînant une augmentation des charges **est accepté à une majorité évidente.**

Le Président souligne que, suite aux amendements qui viennent d'être votés, le budget ordinaire de la commune pour l'année 2010 présente un excédent de charges de CHF 4'666'863.00.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport de la Commission des finances sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2010 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'apporter les amendements suivants au budget 2010 :

1. **Compte 15003.3191.02 – Taxe sur les divertissements** (p. 14) : suppression de cette ligne. Il en résulte une diminution des charges de CHF 287'000.00.

2. **Compte 15300.3653.01 – Cinéma Odéon** (p. 16) : suppression de cette ligne. Il en résulte une diminution des charges de CHF 100'000.00.
  3. **Compte 21000.4062.00 – Taxe sur les divertissements** (p.20) : suppression de cette ligne. Il en résulte une diminution des revenus de CHF 420'000.00.
  4. **Compte 21000.4063.00 – Taxe sur les tombolas et lotos** (p. 20) : suppression de cette ligne. Il en résulte une diminution des revenus de CHF 15'000.00.
  5. **Compte 62000.4312.00 – Produits permis étrangers et inscriptions suisses** (p. 25) CHF 180'000.00 : nouveau montant à inscrire CHF 175'000.00. Il en résulte une diminution des revenus de CHF 5'000.00.
  6. **Compte 62000.4312.01 – Produits documents d'identité** (p. 25) CHF 130'000.00 : nouveau montant à inscrire CHF 140'000.00. Il en résulte une augmentation des revenus de CHF 10'000.00.
  7. **Compte 60300.3003.00 - Jetons de présence CHF 3'500.00** (p. 17) : suppression de cette ligne. Diminution des charges de CHF 3'500.00.
  8. **Compte (nouveau) 60300.3653.01 – Subvention communale CHF 3'500.00.** (p. 17) Augmentation des charges de CHF 3'500.00.
2. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2010 présentant un excédent de charges de CHF 4'666'863.00.
  3. de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**9. Interpellation de la Commission des finances - Etude de Mme G. Chavez "Politique municipale en matière de sport"- développement**

L'interpellation est appuyée par plus de 5 membres du Conseil, elle est donc directement recevable.

**M. Jean-Marc PASCHE** explique que cette interpellation a un rapport direct avec la politique municipale en matière de sport mais qu'elle concerne également certains vœux que la Commission des finances ainsi que Mme Catherine Hodel ont rappelés, vœux dont la Municipalité n'a pas encore tenu compte et qui influenceraient considérablement la lecture des comptes et du budget.

Il donne lecture du texte de cette interpellation qui figure en annexe 1 du procès-verbal.

La Municipalité se déterminera par écrit lors de la prochaine séance.

**10. Motion Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie"**

**M. Jean-Marc PASCHE** développera cette motion lors de la séance du 3 février 2010.

**11. Motion des Groupes radical et libéral "L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive"**

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** développera cette motion lors de la séance du 3 février 2010.

**12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** répond à la question posée par Mme Martine Costa le 7 octobre 2009 concernant la création d'un accès au lac, au Parc de Vertou, pour la baignade des familles.

L'étude pour l'aménagement de "Morges-Plage", qui servira de base pour le dépôt d'un préavis en 2010, permettra l'élargissement de la réflexion sur l'ensemble du bord du lac, du Parc de Vertou au Boiron.

Un montant de CHF 100'000.00 a été prévu au plan des investissements 2010 sous l'appellation "Morges-Plage".

Toutefois, les accès au lac ne dépendent pas uniquement de la Commune mais également du Canton. Une demande doit être déposée auprès du Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA) pour présenter un projet et définir un périmètre. Ensuite, un dossier d'enquête doit être établi.

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** répond à la question de M. Yves Ménetrey du 7 octobre 2009 concernant les aménagements du cimetière et la fréquence des désaffectations.

La loi oblige les communes à attendre 30 ans au minimum avant de désaffecter une tombe. Le rythme de désaffectation ainsi que la durée entre une désaffectation et une nouvelle inhumation ne sont quant à eux régis par aucune obligation légale.

La désaffectation se fait par secteur. Par la suite, le quartier estensemencé afin d'avoir un terrain libre et engazonné. La fréquence des désaffectations est donc définie par la date de la dernière inhumation du secteur.

L'entretien des tombes abandonnées incombe à la commune, selon le Règlement du cimetière (art. 46-47). Après 30 ans, c'est le cas pour la majorité d'entre elles. L'entretien d'une surface engazonnée est moins coûteux que celui d'un quartier de tombes à l'abandon.

Le processus de désaffectation est la dernière phase de deuil des familles. Le fait de laisser du gazon durant quelques années semble plus respectueux que de remplacer une tombe par une autre en l'espace de 6 mois.

Il est à relever que nous avons régulièrement de vives félicitations quant à l'aménagement du nouveau Jardin du Souvenir et à l'entretien du cimetière.

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** répond à la question posée par Mme Catherine Hodel le 7 octobre 2009 concernant l'état du Sentier Nature et les mesures envisagées quant à son entretien.

Pour rappel, suite à un tassement des remblais provenant de la construction de l'autoroute, un biotope s'est formé naturellement. Sur l'initiative d'un enseignant de Hautepierre, celui-ci a été mis en valeur en 1992-1993. Il a alors été convenu que l'entretien de ce lieu serait assuré par les écoles. Cette collaboration a bien fonctionné jusqu'en 2000, date du décès de l'initiateur. Depuis lors, la collaboration n'a pu se poursuivre et seul un entretien minimum a été effectué.

En 2007, la passerelle et des barrières ont été remises en état par l'Office des espaces pour sécuriser le site. Un curage a également été fait en 2008 pour dégager la surface aquatique. Depuis la mi-septembre de cette année, pour éviter des accidents, l'endroit a été fermé au public.

Des contacts avaient été pris avec l'Association "Truite Léman" afin de voir s'ils pouvaient assumer l'entretien de cet étang; ce qui semble finalement difficilement envisageable.

Ce biotope, qui fait partie de notre patrimoine, s'inscrit dans la volonté communale de préserver la nature en ville et permet également de bénéficier d'un lieu d'observation pour les enfants, les parents et nos hôtes. La Municipalité, dans sa séance du 30 novembre 2009, a décidé de réhabiliter ce site, en entreprenant les travaux nécessaires, à ses frais, pour un montant estimé entre CHF 10'000.00 et CHF 20'000.00, en fonction des recommandations du bpa. Pour plus de clarté quant à l'entretien régulier de ce secteur, actuellement délaissé, le service des espaces publics en assumera le suivi.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond à la question posée par Mme Dominique-Anne Kirchhofer, au nom de M. Jean-Jacques Aubert, le 4 février 2009 au sujet de la mise à l'enquête de plusieurs antennes de téléphonie mobile.

- la Municipalité ne dispose pas de base légale pour s'opposer à l'installation de ces antennes. Elle est actuellement en négociation avec l'opérateur afin de trouver une solution à cette problématique et ne manquera pas d'informer les membres du Conseil communal sur l'évolution de cette affaire.
- la position de toutes les antennes sur le territoire suisse peut être consultée sur le site de l'Office fédéral des Communications (OFCOM), c'est pourquoi la Municipalité n'a pas prévu d'établir un plan de localisation des antennes sur le territoire communal. En revanche, le lien au site de l'OFCOM est à disposition sur le site officiel de la commune : [www.morges.ch/antennes](http://www.morges.ch/antennes).

**M. Jean-Jacques AUBERT** remercie la Municipalité de sa réponse ainsi que toutes les personnes qui se sont opposées à ces antennes, dont le propriétaire du bâtiment et la presse qui s'en est fait écho. Le lien du site de l'OFCOM sur le site de la ville de Morges est une excellente chose et permettra à ceux et celles que cela intéresse de voir où se situent toutes ces antennes. Sur le plan légal, si les valeurs d'émission sont respectées, la marge de manœuvre est très faible. Cependant, héberger une antenne peut devenir politiquement incorrect. Sans antennes, il n'y a pas de réseau donc pas de portables. A Morges, nous sommes largement desservis, que ce soit pour le GSM ou l'UMTS.

Les normes actuelles tiennent compte de l'élévation de la température tolérée dans le corps et le cerveau mais pas des éventuelles ruptures d'ADN ou des dérèglements cellulaires. Les études conseillent de limiter les expositions aux ondes électromagnétiques et les enfants seraient encore plus vulnérables que les adultes. Le principe de précaution devrait prévaloir.

En France, des opérateurs ont dû, après procès perdus contre des Municipalités, démonter des antennes de téléphonie mobile qui étaient trop près des crèches et des écoles. Beaucoup de personnes espèrent une issue favorable à la question des antennes de Chanel.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** soutient les explications de M. Aubert et donne deux informations complémentaires :

Les antennes telles qu'elles sont montrées sur le site de l'OFCOM ne renseignent pas sur la direction dans laquelle elles émettent et sur leur hauteur. Cela fait des années qu'elle demande ces renseignements à la Municipalité.

La puissance de ces antennes est soit disant bien respectée en Suisse. Cependant, un bon nombre de villes françaises commencent à parler de tester des puissances à 0,6 volt/mètre alors qu'en Suisse on a 6 volt/mètre.

Concernant l'entretien du sentier nature **Monsieur Bertrand GILLIARD** demande pourquoi la Municipalité a pris contact avec une société et non pas avec une école.

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** répond que la Municipalité avait pris contact avec des écoles mais que ces dernières, à l'époque, n'avaient pas les disponibilités nécessaires pour relever ce défi. Suite à l'intervention de Mme Hodel, elle a repris contact mais n'a, à ce jour, reçu aucune réponse.

**Mme Catherine HODEL** remercie la Municipalité pour sa réponse concernant le Sentier nature et souhaite relever les réactions reçues suite à son intervention et à l'article paru dans le "24 heures" du 19 octobre 2009. Elle a reçu 2 appels téléphoniques proposant l'un de soutenir financièrement la réhabilitation de ce biotope (transmis à la Municipalité) et l'autre de soutenir une action sur place pour récolter des fonds. Elle a reçu également une lettre de la Fondation Bartimée de Grandson proposant ses services pour restaurer et entretenir ce lieu. Il est nécessaire de répondre à ces bonnes volontés. Elle demande qui va s'occuper du suivi de ces personnes.

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** mentionne que la Municipalité a répondu à la proposition de soutien financier en mentionnant à cette personne qu'elle serait contactée quand un projet aura été mis sur pied. Les autres propositions ne lui ont pas été transmises.

**M. Yves MENETREY** remercie la Municipalité pour sa réponse concernant les aménagements du cimetière et la fréquence des désaffectations.

### 13. Questions, vœux et divers

**Monsieur Claude WILLOMMET** se réfère à la page 650 du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2009 et plus particulièrement à l'intervention de M. Beck concernant l'initiative sur les minarets. Il retient tout particulièrement que M. Beck demande à ses collègues de l'UDC s'ils pensent encore être en accord avec la politique et la manière avec laquelle l'UDC essaie d'atteindre ses buts. Il se déclare, ainsi que tous les membres de son parti, outrés par ces propos. Cela démontre à quel degré son parti est méprisé. Les résultats de la votation sont maintenant connus, le peuple et les cantons ont décidé.

**M. Philippe BECK** rappelle qu'il a pris soin de faire la différence entre l'UDC en tant que parti et les membres UDC du Conseil communal de Morges.

**Monsieur Helder DE PINHO** dépose un vœu qu'il a appelé LP3T. Actuellement, un salarié ne peut être assuré à La Loi sur la Prévoyance Professionnelle que s'il reçoit un salaire minimum. De plus en plus de citoyens cumulent des activités à temps partiel et se retrouvent, à l'âge de la retraite, sans la moindre rente à part l'AVS. La Municipalité peut-elle étudier la possibilité de soumettre l'entier de ses collaborateurs à la LPP quel que soit leur salaire et de prendre en charge la cotisation pour les salaires les plus bas ?

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond que la Municipalité va étudier la faisabilité de cette proposition. Comme il s'agit d'une prestation supplémentaire, celle-ci ne pourra être discutée que dans le cadre de la renégociation de la future convention collective de travail qui aura lieu en 2010, en partenariat avec les associations syndicales du personnel.

**M. Pierre Marc BURNAND** pose quelques jalons pour améliorer la visibilité de la ville de Morges et de ses autorités. A cet effet, exemples à l'appui, il exhorte la Syndique et les Municipaux de ne pas craindre les déclarations explosives qui marquent les esprits et restent dans l'histoire. Dans la même perspective, il encourage tous les conseillers communaux à faciliter la tâche des membres de la Municipalité en créant des conditions favorables aux glissades verbales et dérapages pas trop contrôlés (son intervention figure en annexe 2 du procès-verbal).

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** assure que la Municipalité fera son possible et a de bonnes raisons de se montrer relativement optimiste quant au succès de l'opération.

Elle désire clore cette séance par ces quelques mots :

Il est des patrimoines bâtis qui fondent l'identité d'une ville, tels le Château, les Guérites du Port, le Temple ou l'Hôtel de Ville pour la ville de Morges. Emblématiques et porteurs de notre histoire commune, ils nécessitent au fil des ans un entretien respectueux pour qu'ils conservent leur éclat. Nous les héritons du passé et avons la responsabilité de les remettre aux futures générations.

Il est par ailleurs des patrimoines vivants qui s'endorment en hiver pour mieux renaître au printemps. Ils nécessitent un travail quotidien pour que leur vigueur soit entièrement préservée.

Le domaine viticole de la ville de Morges est l'un d'eux. Idéalement placé sur les hauteurs de la ville, il prépare discrètement les excellents crus de demain et fait chaque année cadeau de ses fruits.

Ces dernières années, un travail de fond a été effectué et le degré de qualité atteint par les vins de la ville, récompensés par de nombreux labels, médailles et diplômes, mérite d'être mieux connu. Voilà qui est fait grâce à un nouvel habillage visuel pour l'ensemble des produits, répartis dorénavant en trois gammes, à l'élargissement de l'offre, à la naissance d'un site internet

[www.vinsdeterroirmorges.ch](http://www.vinsdeterroirmorges.ch)

avec possibilité de commander en ligne et à une édition spéciale du Morges Infos adressée à toute la population. De quoi saliver à quelques semaines des Fêtes.

La priorité de la Municipalité était de fidéliser et élargir son impact auprès de sa population, de celle de son district et de celle des communes romandes non viticoles. La rentabilité du domaine passe également par une augmentation conséquente de la mise en bouteille. En effet, actuellement le domaine vend près de 60'000 bouteilles par année et le but est d'augmenter ce nombre à 100'000.

La haute qualité des vins morgiens est attestée par les spécialistes de la branche à l'instar du Label Terravin, de la Sélection des vins vaudois ou encore du Grand Prix du vin suisse. Dès 2010, les Guérites rouge 2007 figureront même dans le fameux guide Hachette.

Pour faire connaître et mettre en valeur les vins du domaine, la Municipalité mise notamment sur la promotion et la communication. Pour y parvenir, elle a développé deux outils clés :

- le lancement du site internet exclusivement dédié au domaine,
- une nouvelle identité visuelle.

Les nouvelles étiquettes ont été graphiquement conçues à partir de matériaux nobles liés à la terre et allient les notions de tradition et de modernité. Le résultat est étonnant à déguster du regard. Cette nouvelle ligne correspond aux valeurs d'image du domaine et font toutes référence aux produits naturels comme la terre, le bois, le cuir ou encore le tissu. La nouvelle identité est originale tout en respectant les valeurs traditionnelles de notre patrimoine acquis en 1547.

Parallèlement à la communication, la Municipalité a pris le parti de commercialiser différemment sa récolte en diminuant les quantités écoulées en mou et en vrac au bénéfice de quotas attribués directement à la mise en bouteille.

La ville de Morges met donc les bouchées doubles pour redonner à son domaine viticole la place qu'il mérite. La Municipalité se donne ainsi les moyens de répondre à une motion de son Conseil communal, touchant l'avenir de son domaine, dans un contexte de forte concurrence. La région, il est vrai, est bien fournie en la matière.

La Municipalité a constaté, lors de l'analyse de la gamme de ses vins, qu'un seul ne portait aucun nom. Il s'agit pourtant de son meilleur Pinot noir élevé en barrique. Elle a décidé de baptiser ce nectar du nom original "*Grandes-Roches*", propriété sise sur la commune du Chenit, là où les écoliers morgiens y ont assurément de nombreux souvenirs d'enfance.

Voilà un nom qui sied à un vin de caractère, riche et moelleux. Un très noble Pinot noir, en pleine maturité, élevé longuement en barriques, issu des sélections les plus sévères. La Municipalité de Morges est heureuse d'associer ses collègues de la commune du Chenit à ce baptême officiel et de remettre à chacun d'entre eux une bouteille en souvenir de ce moment.

**Mme Jeannine RAINAUD, Syndique de la commune du Chenit** se déclare très émue d'avoir une telle bouteille entre les mains. A la Vallée de Joux, la vigne y est très rare puisque le seul cep que la commune possède se trouve dans la STEP. Ce vin portera loin à la ronde le nom des Grandes-Roches.

**M. Alain Reymond, Municipal des domaines de la commune du Chenit** propose un slogan pour la promotion de ce vin : "le Pinot Noir des Grandes-Roches, ce n'est pas du chenit".

**Mme Catherine FRANCFORT, graphiste, conceptrice des nouvelles étiquettes** remercie la Municipalité de lui avoir confié ce mandat. Elle lui a proposé 3 variantes; 2 traditionnelles et une 3<sup>e</sup> plus audacieuse et plus moderne que la Municipalité a eu le courage de choisir. Pour ce faire, elle a utilisé des matières nobles qui, tout comme le vin, font penser au passé comme le bois, le cuir, la pierre ou encore le textile, matières qui sont utilisées par nos civilisations depuis leur début. Ces nouvelles étiquettes ont une forme géométrique un peu particulière qui donne un air de famille très unifié à cette gamme qui comprend 11 vins de la ville de Morges.

**M. Jean-François PASCHE** présente, en quelques clics, le nouveau site du domaine de la ville de Morges.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** clôt le sujet en remerciant les conseillers et conseillères d'avoir, par leur intervention, poussé la Municipalité à faire mieux et leur lance un appel : *aidez-nous à atteindre nos objectifs communs, soyez fiers de votre vignoble et aidez-nous en devenant clients, en le restant et en faisant la promotion autour de vous de ces vignes ancestrales de 450 ans qui appartiennent à chaque morgienne et à chaque morgien. Faites de ce succès notre succès commun.* Puis elle invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité de la commune du Chenit et le public à une dégustation de ces excellents crus qui seront accompagnés par les traditionnelles salées mais aussi par des produits du terroir.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h10.

Le Président

La Secrétaire

Laurent Pellegrino

Jacqueline Botteron

Annexe 1 : Interpellation de la Commission des finances - Etude de Mme G. Chavez "Politique municipale en matière de sport".

Annexe 2 Intervention de M. Pierre Marc Burnand pour améliorer la visibilité de la ville de Morges et de ses autorités